

Image not found or type unknown



Testament et donation au dernier vivant

Par **Alyr01**, le **16/12/2009** à **10:20**

Bonjour, rnrnMonsieur a fait un testament en 1985 pour donner l'usufruit sur un bien immobilier en faveur d'un tiers (bien qui lui est propre et qui n'est pas sa résidence principale). En 1996, il a fait une donation au dernier vivant en faveur de son épouse. rnrnMonsieur décède. Si son épouse opte pour l'option 100 % des biens en usufruit que se passe t - il ? La donation au dernier vivant s'applique ou est ce le testament ? L'usufruit est il partagé entre son épouse et le tiers concernant ce bien immobilier ?rnMerci pour vos réponses, cordialement.